Listen to this article

ET

***« …et Jérusalem sera foulée aux pieds par les nations, jusqu'à ce que les temps des nations soient accomplis ».* – Luc 21:24 –**

Le Seigneur nous apprend par ces paroles que son Père céleste avait prévu, dans ses relations avec le genre humain, une période de temps appelée « Les Temps des Nations », et nous voudrions examiner cette période de plus près.

Remarquons tout d'abord que ces « temps des nations » sont étroitement liés à un foulage aux pieds de Jérusalem, c'est-à-dire de la nation d'Israël, par les autres nations. Et ce foulage devait durer tant que ces temps des nations dureraient. Fouler aux pieds signifie : traiter avec mépris, dédaigner, braver, opprimer. Une distinction est à faire entre le verbe « fouler », qui veut dire marcher sur, comme dans les expressions « fouler le sol », ou « fouler la terre », et la locution verbale « fouler aux pieds », qui comporte toujours une idée d'oppression, de mépris. Ainsi, fouler le sol, ou la terre de Jérusalem, c'est simplement marcher sur le sol ou la terre de Jérusalem, sans aucune idée de mépris. Ce n'est pas ce que le Seigneur voulait dire. Par contre, fouler aux pieds Jérusalem, c'est-à-dire les Israélites, c'est dédaigner, opprimer les Israélites. C'est là ce que le Seigneur voulait dire. Et en disant cela, Il se référait, sans nul doute, à la grande punition prédite au peuple d'Israël dans l'Ancien Testament, pour ses transgressions répétées et excessives.

Citons le Lévitique 26:27, 28 : *« Si, malgré cela, (malgré des châtiments qu'ils*

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

auront subi précédemment et qui ne les auront pas corrigés), vous (les Israélites) ne m'écoutez point, et si vous me résistez, je vous résisterai aussi avec fureur, et je vous châtierai sept fois plus pour vos péchés. »

Cette punition de « sept fois plus », en fait de sept temps prophétiques, s'étend sur une période de 7 fois 360 années, soit 2 520 années. C'est cette période que le Seigneur appelle **« Les Temps des Nations »**.

Connaissant la durée de cette période, il nous suffit de trouver son début, pour en déterminer la fin. Son début est clairement indiqué dans la Bible. C'est le moment où la couronne fut enlevée à Sédécias, dernier roi de Juda, et où cessa le royaume typique de Dieu sur terre, selon la prophétie d'Ezéchiel, chapitre 21, et versets 30 à 32, que voici : *Et toi, profane, méchant prince d'Israël, dont le jour est venu au temps de l'iniquité de la fin, ainsi dit le Seigneur, l'Eternel : Ote la tiare, et enlève la couronne; ce qui est ne sera plus... J'en ferai une ruine, une ruine, une ruine. » (Darby.)*

Cela se passa lorsque l'armée de Nébucadnetsar renversa le Royaume de Juda par une destruction totale, rapportée en 2 Chroniques, chapitre 36 et versets 19 et 20 : *« Ils [les soldats de Nébucadnetsar] brûlèrent la maison de Dieu, ils démolirent les murailles de Jérusalem, ils livrèrent au feu tous ses palais et détruisirent tous les objets précieux. Nébucadnetsar emmena captifs à Babylone ceux qui échappèrent à l'épée; et ils lui furent assujettis, à lui et à ses fils, jusqu'à la domination du royaume de Perse, afin que s'accomplît la parole de l'Eternel prononcée par la bouche de Jérémie; jusqu'à ce que le pays eût joui de ses sabbats, il se reposa tout le temps qu'il fut dévasté, jusqu'à l'accomplissement de SOIXANTE et DIX ans. »*

Situer dans l'histoire la date de cet événement, c'est situer la date du début des « Temps des Nations ».

Le Volume 2 des Etudes des Ecritures indique que cet événement se passa en 606 av. J.C., et que c'est cette date-là qui marque le début des « Temps des Nations ». L'histoire profane, par contre, fournit comme date l'année 586 ou 587 avant notre ère.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Laquelle de ces dates est la bonne ?

Considérons le Volume 2 qui se fonde sur deux éléments dans la détermination de l'année 606 avant l'ère chrétienne.

• Premièrement, il se fonde sur la date de la promulgation de l'Edit de Cyrus, permettant aux Juifs de retourner en Terre Sainte pour reconstruire le Temple. Cette promulgation eut lieu la première année du règne de Cyrus (2 Chroniques 36:22, 23; Esdras 1:1-3). Le Canon de Ptolémée situe cette première année du règne de Cyrus en 536 av. J.C. Cette date était unanimement acceptée par les historiens séculiers et religieux du siècle passé, au cours duquel fut rédigé le Volume 2; il le fut, en effet, en 1889.

Voici, pour confirmer, quelques références sérieuses attestant que 536 av. J.C. fut la première année de Cyrus :

– L'Encyclopédie de Mc Clintock et Strong, page 251.

– Les Oeuvres de Joseph Priestley – Volume XX, pages 35 et 87.

– La Table chronologique figurant dans la Bible Darby, page 658, entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

– Les Annales du Monde, par l'Evêque Usher, Primat d'Irlande au 17e siècle.

– La Chronologie Biblique du Monde, tableau chrono-logique biblique édité en 1851.

– La Chronologie Biblique du Monde, tableau chronologique biblique datant de l'année 1878.

– Et un ouvrage plus récent, l'Encyclopédie Biblique de Frank Reisdorf – Reece, page 112 de la deuxième édition parue en mai 1958, la première édition datant de 1928.

• Deuxièmement, le Volume 2 prend en considération la déclaration biblique indiquant que cette promulgation eut lieu 70 années après la destruction du Temple

et de la ville de Jérusalem, et la dernière déportation qui s'ensuivit, car la terre devait se reposer 70 années; elle devait jouir de ses sabbats. C'est ce qu'affirme le verset 21 du chapitre 36 du deuxième livre des Chroniques : *« …afin que fût accomplie la Parole de l'Eternel [dite] par la bouche de Jérémie, jusqu'à ce que le pays eût joui de ses sabbats. Tous les jours de sa désolation il se reposa, jusqu'à ce que soixante-dix ans fussent accomplis ».*

Ainsi, si nous ajoutons 70 à 536, nous obtenons 606, d'où l'année 606 av. J.C. pour le renversement du royaume typique de Dieu, le royaume de Juda et, partant, pour le début des « Temps des Nations ».

C'est simple, c'est clair et c'est solide. Les prémisses étant sûres, la conclusion ne peut que l'être également.

Il sera bon de relever ici, chers frères et soeurs, que cette date de 606 avant notre ère est confirmée par le Tableau chronologique de la Bible Darby, page 658, pour le début des Temps des Nations.

Mais des voix d'historiens s'élèvent aujourd'hui – elles sont même nombreuses – pour affirmer que la 1ère année du règne de Cyrus se situe en l'an 538 avant l'ère chrétienne, le renversement de l'empire babylonien s'étant produit en 539 avant cette ère. Néanmoins, après un examen attentif, un étudiant de la Bible, qui a pour vocation de placer la Bible avant tout, ne peut accepter cette date de 538 av. J.C. En effet, il faut savoir que les historiens contemporains, en situant en 538 av. J.C. la première année de Cyrus, suppriment purement et simplement le règne de Darius, le Mède. Cela nous surprendra, mais il en est bien ainsi. Dans l'ouvrage « Cyrus le Grand », par ailleurs très intéressant, l'auteur, Gérard Israël, écrit que Cyrus, qui renversa l'empire des Chaldéens, décida que son fils Cambyse serait roi de Babylone (page 235), et que la première décision politique qu'il prit fut de confier le gouvernement de Babylone à Gobryas, général chaldéen aux ordres des Perses (page 232). Pas de Darius, le Mède, dans cette narration ! De plus, dans les tables chronologiques que les historiens établissent, Darius, le Mède, n'apparaît pas.

Mais lisons le récit biblique, tel qu'il est rapporté en Daniel 5:31, 32 : *« En cette nuit-là, Belshatsar, roi des Chaldéens, fut tué. Et Darius, le Mède, reçut le royaume, étant âgé d'environ soixante-deux ans. »*

Selon la Bible, c'est bien Darius, le Mède, qui reçut le royaume, à la chute de l'empire babylonien, même si ce fut Cyrus qui, au moyen de son armée, provoqua la chute de cet empire.

Nous avons alors un choix à faire. Ou bien, nous acceptons le récit biblique, et rejetons celui que fournit l'histoire séculaire, ou bien, nous acceptons ce dernier, et rejetons le premier. Le choix est clair pour l'enfant de Dieu sincère qui a en Dieu une confiance totale et qui sait que sa Parole est la Vérité (Jean 17:17).

Mais sachons que le rejet du règne de Darius, le Mède, signifierait le rejet des événements décrits dans la Bible comme s'étant passés sous ce règne. Cela signifierait que toute la narration se rapportant à Daniel jeté dans la fosse aux lions serait fausse, et qu'il faudrait la supprimer. Regardons où nous mène, si nous l'acceptons, l'histoire contemporaine, là où elle est en conflit avec la Parole de Dieu !

Il est vrai que Darius, de la dynastie des Mèdes, est un personnage que les historiens n'arrivent pas à identifier. En tout état de cause, il ne s'agit pas de l'un des trois Darius qui faisaient partie de la dynastie des Achéménides, les Perses, et dont le premier a commencé à régner vers l'an 522 av. J.C.

Mais si les historiens n'arrivent pas à identifier Darius le Mède, cela ne signifie pas qu'il n'a pas existé. Cela signifie simplement que les historiens ne savent pas encore tout. Des zones d'ombre subsistent encore dans l'histoire profane relative aux temps que nous considérons.

Et c'est bien ce qui ressort des citations suivantes extraites du « Nouveau Dictionnaire Biblique » :

Page 136, juste avant la présentation d'un tableau chronologique :

« Le tableau que nous présentons n'est pas définitif dans tous ses détails, de légères modifications de dates sont possibles en plusieurs points… » et, plus loin, « Nous ne pouvons donner de plus grandes précisions dans l'état actuel de nos connaissances. »

Page 134, colonne de gauche :

« …certaines dates ne pourront être déterminées que par la découverte de documents antiques ; on tâtonne encore beaucoup ».

Ceux qui tâtonnent, ce sont les historiens, précisément, qui ne se fient que sur les découvertes de documents antiques, sur l'archéologie, sans se soucier de la Bible. Mais s'ils tâtonnent encore, nous ne pouvons accepter leurs affirmations, surtout si elles s'opposent à la Parole de Dieu. Laissons-les tâtonner et chercher dans les sables, et soyons persuadés qu'un jour viendra où, finalement, leurs découvertes corroboreront ce que nous, nous avons déjà trouvé dans la Bible, à savoir cette chronologie solide telle qu'elle est développée dans le Volume 2 des Etudes des Ecritures.

En résumé, disons que, en ce qui concerne la 1ère année de Cyrus, d'entre les deux dates fournies par l'histoire, 538 av. J.C. ne peut être retenue, car cette date exclut le règne de Darius, le Mède, règne nettement affirmé dans la Bible. Reste l'année 536 av. J.C., qui ne peut être que la bonne date, parce qu'elle s'inscrit bien dans le cadre biblique. Elle permet le règne de Darius, un règne court, il est vrai, mais suffisant pour le déroulement de tous les événements en rapport avec le complot ourdi contre Daniel. De plus, elle est confirmée par l'histoire contemporaine, comme nous le verrons bientôt.

Quant à l'année 587 ou 586, avant notre ère, pour la destruction du Temple et de la Ville de Jérusalem et l'anéantissement du Royaume de Juda, elle ne peut être retenue pour les raisons suivantes :

Il faut savoir que si l'on se fie, sur ce point, à la majorité des historiens, on ne retrouve pas les 70 années assignées par la Parole de Dieu au repos du pays (2 Chroniques 36:21). De 587 à 538 av. J.C., il y a 49 ans, et non 70.

Ici, les historiens trouvent une explication. Ils font partir ces 70 années d'une conquête précédente de Jérusalem par Nébucadnetsar. Il y eut celle qui se produisit la 3ème année de Jojakim (Daniel 1:1, 2), environ 20 ans avant le détrônement de Sédécias, et celle qui eut lieu sous Jojakin, 11 ans avant cette détronisation (2 Rois 24:8-17). Mais, après ces conquêtes, il n'y eut pas de déportation TOTALE des habitants du pays (Daniel 1:1-4 – 2 Rois 24:14); la terre continua à être cultivée. Là ne se situe donc pas le début du sabbat du pays, de 70 années. Selon la Bible, ce point de départ se situe après la destruction du Temple et de Jérusalem, et la dernière déportation, ce qui eut lieu sous Sédécias, comme l'indiquent les versets 11 et 19 à 21 du chapitre 36 du 2e livre des Chroniques. C'est ce que fait ressortir également, sans ambiguïté aucune, le Prophète Daniel, quand il déclare au chapitre 9 et aux versets premier et deuxième de son livre : *« Le première année de Darius, fils d'Assuérus, de la race des Mèdes, lequel était devenu roi du royaume des Chaldéens, la première année de son règne, moi, Daniel, je vis par les livres qu'il devait s'écouler SOIXANTE ET DIX ANS POUR LES RUINES DE JERUSALEM, d'après le nombre des années dont l'Eternel avait parlé à Jérémie, le prophète. »*

Si 70 années devaient s'écouler pour les ruines de Jérusalem, ils commencent forcément à la mise en ruines de la ville, ce qui ne se produisit ni sous Jojakim, ni sous Jojakin, mais sous Sédécias. C'est là un point important indiquant que le point de départ des 70 années se situe bien lors de la défaite de Sédécias.

Conclusion : Cette réflexion amène à constater que l'année 587 av. J.C., comme date du renversement du Royaume typique de Dieu et de la destruction du Temple, et début de repos du pays, n'apparaît pas comme ayant un support biblique. Se confirment ainsi les paroles contenues dans les deux extraits susmentionnés, selon lesquelles les dates fournies par l'histoire, pour la période considérée, ne sont pas toutes d'une fiabilité absolue.

Comme nous l'avons vu, pour les événements précités, la Bible soutient bien plutôt l'année 606 av. J.C. Cette dernière est en même temps le début des « Temps des Nations ». Ceci se comprend facilement. Dieu ne pouvait reconnaître les autres nations avant que son royaume typique eût cessé.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Notons encore qu'avec l'année 606 av. J.C. comme début des « Temps des Nations », prenait effet l'autorisation « officielle », dirons-nous, de gouverner le monde, accordée à quatre empires universels païens, à commencer par celui de Babylone. Ceci est signifié clairement par le Prophète Daniel à Nébucadnetsar, dans l'explication de la statue vue en songe par ce dernier, vers ce temps-là.

Voici cette explication, tirée du livre de Daniel, chapitre 2 et versets 37 à 40 : *« O roi, tu es le roi des rois, car le Dieu des cieux t'a donné l'empire, la puissance, la force et la gloire; il a remis entre tes mains, en quelque lieu qu'ils habitent, les enfants des hommes, les bêtes des champs et les oiseaux du ciel, et il t'a fait dominer sur eux tous; c'est toi qui es la tête d'or. Après toi, il s'élèvera un autre royaume, moindre que le tien; puis un troisième royaume, qui sera d'airain, et qui dominera sur toute la terre. Il y aura un quatrième royaume, fort comme du fer... ».*

Remarquons bien l'expression : *« ...le Dieu des cieux...a donné l'empire... »* à Nébucadnetsar, le droit de régner, et ce droit est passé aux autres empires universels qui ont suivi : celui des Mèdes et des Perses, des Grecs et des Romains. Un bail de pouvoir était ainsi accordé aux nations païennes.

C'est ce qui autorisa l'Apôtre Paul à écrire dans l'épître aux Romains, chapitre 13 et verset premier : *« Que toute âme se soumette aux autorités qui sont au-dessus d'elle, car il n'existe pas d'autorité, si ce n'est de par Dieu. »*

Il sera bon de remarquer que Nébucadnetsar, avant de recevoir de la part du Tout-Puissant, ce droit « officiel » de régner sur tout être sur terre, régnait déjà, et son royaume et sa gloire allaient grandissant. Et en Egypte, il y avait le pharaon Néco qui exerçait le règne. Ainsi, des rois païens régnaient sur des nations païennes; cependant, ce n'était pas encore les « Temps des Nations ». Et ce n'était pas encore les « Temps des Nations », parce que Dieu n'avait pas encore accordé aux gouvernants païens l'autorisation officielle de régner, et Il ne l'avait pas encore accordée, parce que Son royaume typique s'exerçait encore sur terre. Mais dès que celui-ci cessa, au renversement de Sédécias, Dieu accorda cette autorisation aux païens, et c'est là que les « Temps des Nations » commencèrent, avec pour but, ne l'oublions pas, de fouler aux pieds le peuple d'Israël. N'oublions pas que l'une des

caractéristiques des « Temps des Nations », c'est qu'ils comportent le foulage aux pieds des Israélites, punition prévue dans la Parole de Dieu, méritée par le Peuple de Dieu d'alors et à laquelle celui-ci ne pouvait se soustraire. Du coup, l'on comprend que les « Temps des Nations » aient été prévus pour une durée égale à celle pendant laquelle devait durer cette punition, soit 2 520 années.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette période ?

Elle est expirée. Elle a expiré en 1914. 2 520 années, comptées à partir de 606 av. J.C., conduisent à 1914.

Qu'est-ce qui a expiré, puisque les nations et les gouvernements païens existent toujours ? Le bail de pouvoir accordé par Dieu aux nations païennes a expiré. Les gouvernements et les nations païennes existent aujourd'hui, 80 ans après l'expiration des « Temps des Nations », tout comme Nébucadnetsar existait et régnait sur les Chaldéens, avant que Dieu ne lui ai accordé le pouvoir sur tout être et toute chose sur terre, avant donc le début des « Temps des Nations ». Ce point doit être bien saisi; il nous permet de comprendre que des gouvernants puissent exister, et exercer un pouvoir, après la fin des « Temps des Nations ».

Relevons encore que ce bail de pouvoir ne peut être renouvelé, car le pouvoir universel, le droit de régner est aujourd'hui entre les mains du Seigneur revenu et ne peut en conséquence être confié à quelqu'un d'autre.

S'est-il passé quelque chose en 1914, qui confirmerait que ce bail a expiré ?

Il s'est passé quelque chose d'extrêmement important, le déclenchement de la Première Guerre Mondiale, qui a conduit à la Deuxième Guerre Mondiale et introduit dans le monde une période d'instabilité, de crises, de détresses, qui vont en s'accentuant au fil du temps, et qui culmineront en une anarchie générale. Dieu merci ! Cette anarchie introduira le Royaume Messianique qui apportera paix et bonheur au genre humain.

Il n'est pas difficile de constater que l'année 1914 fut une année charnière dans l'histoire de l'humanité. Ce qui fut avant ne sera plus. Le pouvoir royal d'avant cette

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

date a été brisé dans **le** conflit meurtrier qui éclata alors.

Ainsi, l'année 1914, si significative, située au bout de la période des 2 520 années, prouve que l'année 606 av. J.C. placée à son début, est la seule possible pour la destruction du premier Temple et pour le renversement du royaume de Juda. Elle prouve aussi que ce n'est pas l'an 538, mais l'an 536 av. J.C. qui est le bon pour la première année du règne de Cyrus.

Mais, conclusion logique, si les « Temps des Nations » ont expiré en 1914, « Jérusalem », c'est-à-dire la nation israélite, n'est plus foulée aux pieds par les nations depuis cette date, selon les paroles du Seigneur consignées en Luc 21:24. Et, de fait, elle ne l'est plus.

Comment le comprendre ? Et comment le prouver ?

Les Israélites, au cours des siècles passés, dispersés parmi les nations, subissaient des brimades de toutes sortes. Tenus pour responsables des calamités, ils étaient persécutés, chassés d'un endroit à un autre, attaqués, maltraités, privés des droits civiques, considérés comme le rebut du genre humain ; bref, ils étaient foulés aux pieds par les peuples parmi lesquels ils se trouvaient. A mesure que s'approchait le terme de ce foulage, leurs conditions s'amélioraient. Les droits civiques leur étaient accordés progressivement ; ils bénéficiaient de la Déclaration des Droits de l'Homme. Dans les pays d'accueil, ils purent entrer dans l'Administration, accéder aux fonctions d'Etat, aux charges publiques. Ils pouvaient pratiquer librement leur religion, s'installer commerçant, devenir artisan, banquier, entrer dans l'armée, etc… Bref, avec le temps, ils furent traités d'égal à égal avec les autres habitants, par un nombre de nations de plus en plus grand.

Ainsi, et pour exemple, notons que le 5 septembre 1914 le Tsar de Russie publiait une déclaration à l'intention de tous les Juifs de l'Empire russe. Cette déclaration stipulait que les Juifs pouvaient désormais avoir accès aux postes les plus élevés dans l'armée russe, et que la religion juive devait jouir de la même liberté que toute

autre religion en Russie. Cela a permis au Pasteur Russell d'écrire, dans la « Watch Tower » (Tour de Garde) du 1er novembre 1914, page 5568 de la « Réimpression » : « Où les Juifs sont-ils méprisés ? Actuellement, ils ne sont aucunement persécutés. Nous croyons que le foulage aux pieds de Jérusalem a cessé, parce ce que le temps assigné aux Gentils, pour fouler aux pieds Israël, s'est terminé. »

A la lecture de cet extrait, chacun de nous se dira en lui-même que si les Juifs n'étaient plus persécutés en 1914, ils le furent de nouveau au cours de la Seconde Guerre Mondiale – et de quelle manière ! –, et nous penserons tous à l'holocauste. Nous reviendrons sur ce point et verrons que l'holocauste ne contredit nullement la cessation du foulage aux pieds des Juifs en 1914.

Pour l'instant, tenons-nous-en à cette dernière date, pour dire que la Première Guerre Mondiale a profité énormément à la cause juive.

En 1917, la ville de Jérusalem était libérée de l'occupant turque, sans effusion de sang, par l'armée du général anglais Allenby.

En 1917 toujours, eut lieu la proclamation de la Déclaration Balfour, autorisant la création d'un Foyer National Juif en Palestine. C'était déjà une forme de reconnaissance du droit d'Israël à la Terre Sainte.

Nous pouvons même dire que la Seconde Guerre Mondiale, malgré l'holocauste, ou plutôt à cause de l'holocauste, a également profité à la nation d'Israël. La compassion et la sympathie à l'égard des Israélites, suscitées par l'holocauste, précisément, ont permis de recueillir à l'O.N.U., en novembre 1947, le nombre de voix nécessaire et suffisant – c'était à une seule voix de majorité – pour permettre la création d'un état juif, et d'un état arabe d'ailleurs également pour les Palestiniens, en Terre Sainte. Les Palestiniens, à l'époque, n'ont pas voulu se prévaloir de cette opportunité. Les Juifs, par contre, l'ont saisie, et sont devenus Etat indépendant le 15 mai 1948. L'Etat Juif était ressuscité, après plus de 25 siècles, un état souverain, indépendant, à l'égal des autres états, ce qui confirmait que le foulage aux pieds des Israélites était bien terminé.

Mais si ce foulage est terminé depuis 1914, comment comprendre ces terribles

persécutions qui se sont abattues sur les Israélites d'Europe au cours de la Seconde Guerre Mondiale ?

Cette question nous pousse à un examen attentif des Saints Ecrits, qui conduit aux constatations suivantes.

• Le foulage aux pieds fut une punition nationale, subie par tous les Israélites et encourue à cause des infidélités juives d'il y a plus de vingt-cinq siècles, commises à l'égard de l'Alliance de la Loi, conclue avec l'Eternel, au Mont Sinaï. Dans cette punition était prévue la dispersion du peuple d'Israël parmi les nations, comme le rapporte le Lévitique, chapitre 26 :

verset 33 : *« Je vous disperserai parmi les nations. »*

et verset 41 : *« … moi aussi [L'Eternel], je leur résisterai et les mènerai dans le pays de leurs ennemis. »*

De plus, ce foulage était inévitable, pour tous les Israélites. S'y est incluse, certainement, la punition réclamée par les Israélites, lors du procès du Seigneur, quand ils ont crié : *« Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! » – Matthieu 27:25.*

• Par contre, les persécutions en rapport avec l'Holocauste apparaissent d'une nature différente. Tous nous conviendrons qu'elles ont été le rôle des « chasseurs » mentionnés en Jérémie, chapitre 16 et verset 16, que nous citons : *« Voici, j'envoie une multitude de pêcheurs, et ils les pêcheront; et après cela, j'enverrai une multitude de chasseurs, et ils les chasseront de toutes les montagnes et de toutes les collines, et des fentes des rochers. »*

Notons que ces persécutions-là sont liées au RETOUR en Terre Promise. De plus, elles n'affectaient pas la nation entière, dispersée sur tout le globe, mais en gros les Israélites de l'Europe Centrale et de l'Ouest, au cours de la Seconde Guerre

Mondiale. Elles auraient pu être évitées, et ont d'ailleurs été évitées par ceux d'entre les Juifs qui ont écouté la voix des pêcheurs et sont retournés au pays pendant qu'il était encore temps. La possibilité du retour existait depuis la fin du « Double de disgrâce en 1878 » et, en tout cas, pendant une bonne partie de l'entre deux guerres. De plus, elles ont été subies par ceux qui, entre ces deux guerres mondiales, ont manifesté une attitude négative face à l'invitation au retour en Terre Sainte, invitation conforme à la volonté de Dieu, et signifiée par les pêcheurs, parmi lesquels le Sionisme tenait une bonne place. Le Pasteur Russell a aussi rempli son rôle sur ce point. Cette constatation nous rappelle les versets 34 à 37 du chapitre 20 de la prophétie d'Ezéchiel, où il est mentionné que l'Eternel devait accomplir, à l'égard des Israélites et en rapport avec leur retour, une oeuvre de jugement similaire à celle subie par Israël, dans le désert, après sa sortie d'Egypte, dans le passé lointain. Puisque nous vivons au temps de ce retour, on ne peut faire autrement que de conclure que ce jugement devrait s'effectuer à notre époque. Ne faudrait-il pas alors essayer de comprendre comment il peut s'effectuer ?

Voici ces versets : *« Je vous ferai sortir du milieu des peuples, et je vous rassemblerai des pays où vous êtes dispersés, à main forte et à bras étendu, et en répandant ma fureur. Je vous amènerai dans le désert des peuples, et là je vous jugerai face à face. Comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert du pays d'Egypte, ainsi j'entrerai en jugement avec vous, dit le Seigneur, l'Eternel. Je vous ferai passer sous la verge, et je vous mettrai dans les liens de l'alliance. »*

Dans le désert, ceux des Israélites qui manifestèrent foi et obéissance furent récompensés, comme Caleb et Josué. Ceux qui murmurèrent et se révoltèrent furent punis. Cette règle, d'après le Prophète Ezéchiel, devait être mise de nouveau en application en rapport avec le Retour, et elle se vérifie dans les persécutions subies par les Juifs au cours de la 2ème Guerre Mondiale.

Notons encore qu'un traitement sévère d'Israël fut prédit par l'expression : *« Je vous ferai passer sous la verge »,* et ce dans le but de les introduire dans les liens de la Nouvelle Alliance.

Ces pensées indiquent clairement un changement de comportement de la part de

l'Eternel à l'égard des Israélites, parce que ceux-ci vivent aujourd'hui une nouvelle phase de leur existence, au temps de leur rétablissement en Terre Sainte.

Cela signifie que la période précédente a expiré, celle du foulage aux pieds par les Nations, en 1914, de même d'ailleurs que celle du double de défaveur, en 1878.

Pour preuve, citons la phrase finale du verset 37, chapitre 26 du Lévitique : *« Vous ne subsisterez point en présence de vos ennemis. »*

Ces paroles font partie de la punition des « sept temps », soit 2 520 années. Ce qui voulait dire que, pendant ces 2 520 années, la postérité de Jacob ne pourrait vaincre ses ennemis. Il en fut bien ainsi. Leurs insurrections contre les Romains, au premier et au deuxième siècle, se sont soldées par de cuisants échecs.

Par contre, après 1914, terme des 2 520 années, et plus précisément en 1948, 1956, 1967 et 1973, éclatantes et remarquables ont été leurs victoires. Ils ont subsisté en présence de leurs ennemis, et les ont vaincus. On y voit le doigt de Dieu, certes, et on a là une preuve solide indiquant que les Israélites ne sont plus foulés aux pieds par les nations, et que la grâce divine leur revient progressivement, même si elle est associée à des épreuves, parfois très rudes.

Certes, nous savons que viendra encore un court moment où ils ne tiendront pas devant leurs ennemis. Ce sera lorsque les armées de « Gog, du pays de Magog » les envahiront, et qu'ils passeront par l'ultime détresse rapportée en Ezéchiel, chapitre 38 et 39, et en Zacharie, chapitre 14. Mais, constatons que cette épreuve ultime n'entrera pas dans le cadre du foulage aux pieds. Elle sera bien plutôt une épreuve disciplinaire, représentée par le passage sous la verge, et qui aura pour but de les faire entrer dans les liens de la Nouvelle Alliance. En effet, en cette circonstance-là, l'Eternel, par l'entremise, indubitablement, de son Fils Bien-Aimé, notre Seigneur présent de nouveau, combattra en faveur d'Israël, anéantira ses ennemis et se révélera à lui et au monde entier. Quelle bénédiction cela sera pour Israël ! Et quel étonnement pour le monde ! Alors, la Nouvelle Alliance sera conclue avec Israël, pour le bien et d'Israël et du Monde. – Ezéchiel 39:21, 22 ; 38:22, 23 ; 39:25-29 ; Jérémie 31:31-34 ; Zacharie 14:1-3 ; 12:10.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Ainsi, constatons que la fin du foulage aux pieds des Israélites, en 1914, ne signifiait pas, pour les Israélites, la fin des épreuves. Mais reconnaissons que ces épreuves qui suivent la fin du foulage ne sont plus une punition pour les transgressions à l'égard de l'Alliance de la Loi, commises par leurs Ancêtres dans le passé lointain. D'après les Saintes Ecritures, elles remplissent un rôle tout à fait différent. Leur but est :

– 1) de ramener les Israélites dans leur pays. Ils y sont déjà, en partie ;

– 2) de les ramener à Dieu ;

– 3) de les amener à leur Messie ;

– 4) et de les amener dans les liens de la Nouvelle Alliance, seule voie possible pour l'obtention des bénédictions de la vie éternelle, et pour eux, et pour le monde.

Vues sous cet angle, les épreuves subies par Israël au cours de ce siècle, ou à venir, perdent leur caractère tragique et apparaissent porteuses de riches espérances, que le monde ne soupçonne pas, bien qu'il soit concerné au plus haut point.

Fr. A. D.